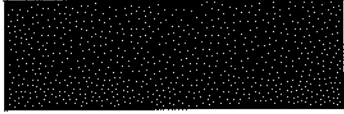


Québec, le 25 mai 2021



N/Réf. : 03.06.31992
Objet : Demande de documents



Pour faire suite à votre demande formulée en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, vous trouverez ci-joint copie des documents demandés.

Cependant, nous ne pouvons vous communiquer tous les renseignements demandés, parce que :

- Le document demandé n'existe pas ou la Société ne le détient pas et nous ne sommes pas tenus de confectionner un document pour répondre à une demande d'accès. Voir les articles 1 et 15 ci-annexés ainsi que les notes de la Vice-présidence à l'accès sécuritaire au réseau routier et de la Direction générale des finances.

Toutefois, selon cette loi, il est possible d'exercer un recours en vous adressant, dans les 30 jours de la présente réponse, à la Commission d'accès à l'information au numéro 1 888 528-7741.

Recevez, , nos salutations distinguées.

La substitut de la responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

[ORIGINAL SIGNÉ PAR]
Nathalie Jacques

p.j.

ANNEXE

EXTRAITS DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR
LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

(ARTICLE 1)

La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents : écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

(ARTICLE 15)


Le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements.

NOTE


DESTINATAIRE : Me Farah Ben Messaoud
Secteur de l'accès à l'information et de la
protection des renseignements personnels - DAJ

EXPÉDITRICE : Marie-Claude Genest

DATE : Le 14 mai 2021

OBJET : **Demande d'accès – 03.06.31992**
– 

Pour faire suite à votre demande du 4 mai 2021, relativement à l'objet mentionné en titre, nous avons effectué des recherches auprès des secteurs de la Vice-présidence à l'accès sécuritaire au réseau routier (VPASRR).

En réponse à la demande de , concernant l'obtention de documents relatifs aux plaques personnalisées et à la taxe pour les véhicules de luxe, la VPASRR ne détient aucun document répondant à la demande du requérant telle que formulée, mis à part le nombre de plaques personnalisées activées (en circulation) en date du 28 février 2021, soit un total de 34 500.

Mentionnons également que le site internet de la SAAQ contient plusieurs renseignements pertinents sur les plaques personnalisées et sur le droit d'immatriculation additionnel (DIA) pour les véhicules de luxe. Le rôle de la SAAQ est de percevoir les sommes liées au DIA. Le demandeur pourra notamment consulter les liens ci-dessous :

<https://saaq.gouv.qc.ca/services-en-ligne/citoyens/services-en-ligne-plaque-personnalisee/>

<https://saaq.gouv.qc.ca/immatriculation/droits-immatriculation-additionnels-vehicules-luxe/>

Espérant le tout conforme, je vous invite à communiquer avec moi au besoin.

Marie-Claude Genest

DESTINATAIRE : Me Farah Ben Messaoud
Secteur de l'accès à l'information et de la protection des
renseignements personnels - DGAJ

DATE : 14 mai 2021

OBJET: Demande d'accès à l'information – 03.06.31992

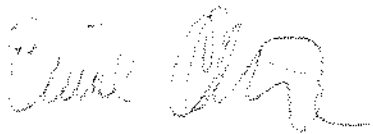
La présente donne suite à la demande reçue le 3 mai dernier de [REDACTED]
[REDACTED] afin d'avoir accès à l'information suivante :

- Bilan des dépenses et des entrées d'argent pour le programme
des plaques personnalisées

Voici l'information que nous avons au sein de Vice-présidence aux finances et au
contrôle organisationnel. Depuis la mise en place du nouveau service de vente
de plaques personnalisées en juillet 2018, les revenus cumulés jusqu'au 31
décembre 2020 totalisent 10 M\$, tandis que les coûts inhérents déboursés
s'élèvent à 5,2 M\$ pour la même période.

Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer avec Mme Dany Parent au
418 528-3333 poste 85935 ou dany.parent@saag.gouv.qc.ca.

La directrice générale par intérim



Elaine Olivier, CPA, CA